

ENTENTE INTERVENUE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

ci-après appelée l'« **Université** »

ET

**LE SYNDICAT DES PROFESSEURS ET
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU
QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

ci-après appelé le « **Syndicat** »

(ci-après appelés collectivement les
« **Parties** »)

**RELATIVE À LA DIRECTION DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES
DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

- CONSIDÉRANT** la convention collective 2018-2022 liant les Parties;
- CONSIDÉRANT** la *Procédure de désignation à un poste de direction pédagogique (2020-CA669-04.03.06-R7428)* (ci-après la « **Procédure** »);
- CONSIDÉRANT** la vacance du poste de direction du Département des sciences de l'activité physique (ci-après le « **Département** ») depuis le 1^{er} juin 2022;
- CONSIDÉRANT** que la direction intérimaire du Département est actuellement assumée par le Doyen de la gestion académique des affaires professorales conformément à l'article 14 de la Procédure;
- CONSIDÉRANT** la volonté commune des Parties que la direction du Département soit assumée par des membres de celui-ci;
- CONSIDÉRANT** la structure, les besoins particuliers et la complexité du Département;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre les Parties.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1) Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;
- 2) Dans le cadre d'un projet pilote, la direction du Département est assumée par un professeur directeur académique et un professeur directeur administratif;
- 3) Les fonctions de directeur académique et de directeur administratif sont comblées suivant la manière prévue à la Procédure pour la désignation d'un directeur de département;

- 4) Le directeur académique du Département bénéficie du déchargement de deux (2) cours-année prévu au paragraphe 10.24 b) de la convention collective;
- 5) Le directeur académique du Département bénéficie d'une prime de direction équivalente à celle octroyée aux directeurs de département en vertu du paragraphe 22.09 a) de la convention collective;
- 6) L'Université s'engage à accorder au directeur administratif du Département un déchargement d'un (1) cours-année;
- 7) Le directeur administratif du Département bénéficie d'une prime de direction équivalente à celle octroyée aux adjoints aux directeurs de département en vertu du paragraphe 22.09 a) de la convention collective;
- 8) La répartition des tâches entre le directeur académique et le directeur administratif est présentée à l'Annexe A de la présente entente;
- 9) Le projet-pilote prend fin le 31 mai 2024;
- 10) Les Parties se rencontrent périodiquement pour évaluer la mise en application du projet pilote, dresser un bilan intérimaire en février 2024 et dégager une proposition pour la désignation de la direction départementale au 1^{er} juin 2024;
- 11) La présente entente est convenue en raison de circonstances particulières et exceptionnelles, sans admission de la part des Parties. Les dispositions qu'elle prévoit sont conclues dans le seul et unique but de répondre à une situation extraordinaire. La présente entente ne pourra être invoquée d'aucune manière à titre de précédent.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ.

**LE SYNDICAT DES
PROFESSEURS ET DES
PROFESSEURES DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
TROIS-RIVIÈRES**

**L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
TROIS-RIVIÈRES**

M. Gilles Bronchti
Président

M. Olivier Malo
Vice-recteur aux ressources
humaines

Mme Sonia El Euch
Vice-présidente aux relations de
travail

M. Mathieu Desjardins
Directeur du Service des ressources
humaines

M. Marc Beauregard
Vice-président aux affaires
syndicales

M. Vincent Cantin
Doyen du Décanat de la gestion
académique des affaires
professorales

Mme Houda Souissi
Directrice du Service des relations de
travail

ANNEXE A

Répartition des tâches

Directeur académique	Directeur administratif
<ul style="list-style-type: none"> ○ Affaires départementales <ul style="list-style-type: none"> ○ Planification, préparation, présidence et suivi des rencontres de l'assemblée départementale et du comité exécutif ○ Mise à jour et application des politiques internes ○ Processus d'embauche des professeurs ○ Aménagement physique des locaux pour l'enseignement et la recherche ○ Justification de postes ○ Etc. ○ Enseignement <ul style="list-style-type: none"> ○ Affaires de programmes (agrément, évaluation etc.) ○ Etc. ○ Gestion des affaires professorales <ul style="list-style-type: none"> ○ Justification des postes et embauche ○ Sabbatique, perfectionnement, professeur associé etc. ○ Présidence des comités d'évaluation des professeurs ○ Etc. ○ Gestion des chargés de cours <ul style="list-style-type: none"> ○ Exigences de la qualification des enseignements ○ Recrutement/qualification ○ Droit de rappel ○ Évaluation ○ Plan de travail annuel (PTA) ○ Etc. ○ Projets de développement <ul style="list-style-type: none"> ○ FIP ○ Jeux du Québec ○ Etc. ○ Représentation académique <ul style="list-style-type: none"> ○ CDDD ○ Etc. ○ Représentation protocolaire d'ordre académique <ul style="list-style-type: none"> ○ Remise de bourses, attestations, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion des ressources humaines (personnel administratif) <ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre ○ Gestion quotidienne ○ Gestion des locaux ○ Approbation des feuilles de temps ○ Organisation du secrétariat ○ Gestion des plaintes et des conflits ○ Etc. ○ Gestion des aspects financiers <ul style="list-style-type: none"> ○ Affaires budgétaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget de fonctionnement ▪ Budget des cours en ligne ▪ Budget MAO ▪ Etc. ○ Approbation des dépenses ○ Etc. ○ Aspects administratifs des cliniques universitaires ○ Représentation protocolaire d'ordre administratif <ul style="list-style-type: none"> ○ Reconnaissance d'employés, départ à la retraite, accueil des nouveaux, etc. ○ Diverses tâches de validation conformément aux politiques et conventions applicables <ul style="list-style-type: none"> ○ Vérification et approbation des plans de cours ○ Approbation des bordereaux de notes/cotes ○ Analyse de la recevabilité de la demande de révision de notes ○ Gestion des plaintes étudiantes ○ Gestion des examens de compensation ○ Etc.